



Procès-verbal  
des  
délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 4 juillet 2025  
Séance du 10 juillet 2025

Sous la présidence de M. GOETZ Jean, Maire  
Secrétaires de séance : BERNERT Angèle et TERTRAIN Hélène  
Elus : 15 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 14

Présents : M GOETZ Jean, le Maire ; Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ; Mme Bernadette KUGEL, Mme Hélène TERTRAIN, Mme Nadège LUTZ, M. Pascal COMTE, Mme Sabrina MAURER, M. Laurent FREY, M. Benoît GERBER, M. Christophe JOSEPH, M GROSS Joseph, M. Charles SOLLER, conseillers municipaux.

Absent : Monsieur LORENTZ Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur GOETZ Jean.

Ordre du jour

- 1- Approbation procès-verbal du 3 juin 2025
- 2- Élection secrétaires de séance
- 3- DCM2025-27 Cession Bâtiment 26 rue de l'Église
- 4- Divers

Election des secrétaires de séance : BERNERT Angèle et TERTRAIN Hélène  
Approbation du procès-verbal du 3 juin 2025 – approuvé à l'unanimité.

**OBJET** :3.6 Autres actes de gestion du domaine privé  
Cessions bâtiment 26 rue de l'église acceptation d'une offre d'achat

**DCM2025-27**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM2021-40 du 31 août 2021, relative à la mise en vente du bâtiment communal regroupant 5 appartements dont 2 sont aujourd'hui en location, situé 26 rue de l'Église à Saint Jean Saverne.

Il informe le Conseil Municipal que, malgré plusieurs offres reçues, aucune n'a pu aboutir favorablement. En conséquence, par délibération en date du 3 juin 2025, référencée DCM 2025-24, le Conseil Municipal avait décidé de mettre le bâtiment en copropriété afin de faciliter la vente des appartements en lots.

Depuis cette décision, deux offres au prix demandé ont été réceptionnées pour l'acquisition du bâtiment dans sa globalité. Ces offres ont été examinées lors de la réunion de la commission Finance du 24 juin 2025 à 19h00.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société dénommée TP IMMO située au 13 rue des Acacias à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN pour un montant de **330 000.00 € net vendeur**.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** l'offre d'achat de de la société dénommée TP IMMO pour un montant de **330 000.00 € net vendeur** pour le bâtiment dans sa globalité,
- **DÉCIDE** que Maître RUHARD Charlotte, notaire au sein de la SCP CRIQUI, située 116 Grand rue à SAVERNE, est chargée de la rédaction du compromis et de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente, notamment le compromis et l'acte de vente définitif.

Unanimité